



## Mauvaise qualité d'un appareil : vice caché ?

Par **hubsm**, le **06/02/2008** à **16:54**

Bonjour,

Je m'excuse par avance, pour exposer ma question il faut que je rentre un peu dans la technique...

Voilà en achetant une TV équipée de la TNT j'ai fait cette regrettable constatation :  
Suivant la qualité du récepteur TNT, l'appareil sera plus au moins sensible aux conditions de réception.

Concrètement, j'ai un adaptateur qui fonctionne très bien, alors que la TV TNT que je viens d'acquérir révèle des problèmes de réception insoupçonnés auparavant.

Donc pour bien recevoir la TNT, il faut une bonne réception chez soi (antenne) mais aussi un appareil de qualité.

Puis-je plaider le Vice caché dans le cas d'un appareil de mauvaise qualité qui fonctionnera seulement dans des conditions parfaites de réception ?

Cordialement,  
Hubert.

Par **Jurigaby**, le **06/02/2008** à **16:58**

Bonjour.

La réponse est non, en revanche, je pense que vous pouvez essayer de faire valoir la garantie légale de conformité.

Une rapide recherche sur le site devrait vous apporter les informations nécessaires.

Par **hubsm**, le **06/02/2008** à **17:11**

Merci beaucoup pour votre réponse.  
Je vais regarder de ce côté :)

Cordialement.  
Hubert.